

**Allocution de M. Ortwin Runde, Bourgmestre la Ville libre
et hanséatique de Hambourg, prononcée à l'occasion
de l'Inauguration officielle des locaux permanents
le 3 juillet 2000**

M. le Secrétaire général, M. le Président, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs,

Cela va bientôt faire 20 ans depuis le jour, ce fut le 21 août 1981, où la ville de Hambourg a été désignée pour accueillir le nouveau siège du Tribunal international du droit de la mer.

Presque deux décennies, pleines de projets, de préparations et de solutions transitoires.

Aujourd'hui, cette phase a abouti à sa fin.

La ville de Hambourg se réjouit de cet aboutissement et souhaite la bienvenue à tous ceux qui sont venus ici aujourd'hui pour célébrer avec nous cette journée importante.

Une autre raison d'affirmer que cette journée est importante est le fait que la ville a été enrichie par un très bel exemple d'architecture.

Mes remerciements vont à tous ceux qui ont participé et qui participent à ce projet. Afin de ne pas oublier personne parmi les planificateurs ou les constructeurs, je ne désignerai personne en particulier. Merci à tous !

La situation géographique du bâtiment est elle-même tout un symbole. D'ici, au-dessus de l'Elbe, avec un regard direct sur une des plus grandes voies maritimes du monde, le Tribunal international du droit de la mer surveille les transports internationaux. Et les arrêts seront prononcés dans cette salle.

L'Hôtel de ville de Hambourg peut cependant se targuer du fait qu'il fut le lieu où le premier jugement a vu le jour.

Le 4 décembre 1997, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, les juges ont prononcé leur premier arrêt. Le fait que l'Hôtel de ville ait servi cette cause est, je pense, un événement particulièrement indiqué pour souligner le fait que le droit maritime joue toujours un rôle très important à Hambourg et qu'il continuera à le faire.

Depuis l'année 1189, lorsque l'Empereur Barberousse a donné à la ville le privilège du libre accès aux océans, le droit maritime fait partie intégrante de la juridiction de notre Cité-Etat. Et de par le passé, il n'était pas inhabituel que le Sénat de Hambourg fasse office d'arbitre pour des litiges concernant des questions maritimes.

Il n'est que logique qu'en ce jour et en cette ère le droit de la mer soit particulièrement important pour un port de rayonnement mondial et une ville commerçante

comme Hambourg. En somme, la ville de Hambourg fut un candidat qui semblait particulièrement prédestiné à être choisi comme étant la place idéale pour établir le Tribunal international du droit de la mer.

Mais bien sûr, nous devons d'abord, à proprement parler, en convaincre « le reste du monde ». Mais, ainsi qu'on peut le constater, nous avons réussi dans cette mission. Nous sommes reconnaissants que les Etats signataires de la Convention du droit de la mer aient senti que la ville de Hambourg constitue un lieu adapté pour le siège du Tribunal. Et je puis vous assurer que c'est pour nous un honneur d'accueillir cette cour de justice. Hambourg saura se montrer à la hauteur des attentes qui sont placées dans l'hôte d'une telle institution.

Le Tribunal international a ses juges, il a son bâtiment : ce dont nous avons besoin à présent, c'est d'une acceptation générale.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que cela se fasse « du jour au lendemain », et cette acceptation prendra du temps. Mais elle deviendra une réalité, c'est ce que nous enseigne l'expérience d'autres cours internationales.

Avec chaque nouvelle affaire qui est portée devant le Tribunal du droit de la mer, la communauté des nations prendra de plus en plus souvent acte du travail de la cour.

Et dans la mesure où les océans deviendront de plus en plus importants au 21^{ième} siècle, soit comme voies maritimes, soit comme réservoirs de ressources naturelles – il faudra clarifier de nombreuses questions juridiques. On peut affirmer dès maintenant que le Tribunal ne pourra pas se plaindre d'un manque de travail !

Je félicite le Tribunal international du droit de la mer pour ses nouveaux locaux.

J'espère que tous ceux qui utilisent ces salles les trouveront aussi agréables que moi et que le bâtiment présentera des locaux adéquats pour les personnes qui y travaillent.

Cette institution donnera lieu à de nouvelles idées. Elle aidera à créer une nouvelle culture du droit de la mer qui sera alors associée au nom de notre ville. Ainsi, nous aurons la confirmation que Hambourg fut le lieu idéal pour que le Tribunal international du droit de la mer jette l'ancre.